

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Thierry ORLIAGUET**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Mme Danielle AUROI donne pouvoir à Mme Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n° 4.*

*Mme Carole COURTIAL donne pouvoir à Mme Cécile AUDET pour la question n° 1.*

*M. Jérôme GODARD donne pouvoir à Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL et quitte la séance à partir de la question n° 2.*

*Mme Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 4.*

*M. Bruno SLAMA donne pouvoir à M. Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 6.*

*A partir de la question n° 9, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 49**  
**MODIFICATIONS DE L'ÉTAT DES EFFECTIFS**  
 -----

*Anne COURTILLE, Jean-Pierre BRE NAS, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Didier MULLER ne prennent pas part au vote.*

Par jugement en date du 20 mai 2009, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a annulé les élections professionnelles du Comité Technique Paritaire, du Comité d'Hygiène et de Sécurité, des Commissions Administratives Paritaires des catégories B et C.

En ce qui concerne les modifications de l'état des effectifs, les créations de postes peuvent être soumises au Conseil Municipal, sans avis du Comité Technique Paritaire.

Aussi, pour ne pas bloquer le fonctionnement des services et adapter le tableau des effectifs, aux mouvements de personnel, les postes dont la création est proposée au paragraphe II seront compensés ultérieurement par des suppressions de postes qui seront soumises au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance après avis du Comité Technique Paritaire dès que celui-ci sera de nouveau installé.

SERVICES	CREATION NETTE DE POSTE
<b><u>I – création nette de poste</u></b>	
Direction des Services à la Population 258 – Régies Municipales/Droits de place et marché	+ 1 poste d'agent de maîtrise
Création liée à la nouvelle activité « taxation des enseignes »	
<b><u>II – créations correspondant à des modifications de grades</u></b>	
Direction Générale 006 – police générale  265 – police stationnement	+ 1 poste de directeur de service de police municipale + 1 poste de gardien de police municipale
Transformations justifiées par les besoins du service, les compétences des agents et leur réussite au concours	
Direction des Services à la Population 011 – Etat-civil  012 - réglementation	+ 1 poste d'adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe (1) + 1 poste d'attaché (2)
(1) Reclassement d'un agent pour raisons médicales (2) transformation justifiée par les besoins du service, les compétences de l'agent et son inscription sur la liste d'aptitude établie après la CAP	
Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance 180 - halte garderie Saint-Jacques  197 – crèche Barbecot  199 – crèche St-Jacques  200 – crèche des Vergnes	+ 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe (1) + 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe (1) + 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe (1) + 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe (1) + 1 poste d'adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe (2)



## **DELIBERATION**

Les présentes propositions sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 octobre 2009,

**P/LE MAIRE, L'ADJOINT,**

**ALAIN BARDOT**

## **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_ et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,